

20241015004087 Numéro: Établi le : 15/10/2024

Validité maximale: 15/10/2034



#### Logement certifié

Rue: Rue des Fauvettes n°: 26

CP:6110 Localité: Montigny-le-Tilleul

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction: En ou après 1976



#### Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce 





0<Espec ≤ 45 A+

425 < Espec ≤ 510

170 < Espec ≤ 255 Performance moyenne du parc immobilier

wallon en 2010

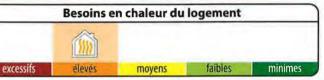
A++ Eines = 0

255 < Espec ≤ 340

340 < Espec ≤ 425

 $E_{\text{spec}} > 510$ 

#### Indicateurs spécifiques



# Performance des installations de chauffage

insuffisante satisfaisante bonne médiocre

## Performance des installations d'eau chaude sanitaire

insuffisante satisfaisante médiocre bonne excellente

# Système de ventilation



#### Utilisation d'énergies renouvelables

### Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02849

Nom / Prénom : CORTO Joannes

Adresse: Rue du Vicinal

n°:2 boîte:A

CP:5333 Localité: Sorinne-la-Longue

Pays: Belgique

certi



305

Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Digitally signed by Corto Joannes (Signature) Date: 2024.10.15 10:31:17 CEST

Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

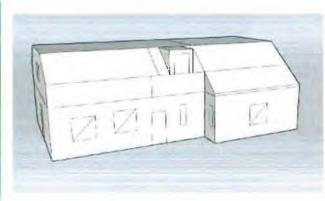
Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Validité maximale: 15/10/2034



#### Volume protégé



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

#### Description par le certificateur

Le volume protégé inclut tous les locaux de la maison, excepté la cave et une petite partie des combles derrière la salle de bain de l'étage.

Le volume protégé de ce logement est de 1 007 m<sup>3</sup>

#### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 317 m<sup>2</sup>

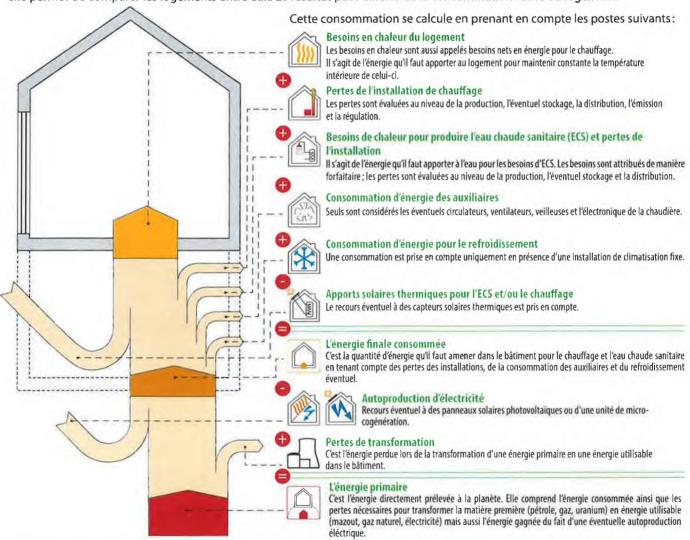


Validité maximale: 15/10/2034



#### Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



#### L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE **EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE** - 1 000 kWh Consommation finale en chauffage Panneaux photovoltaïques 10 000 kWh 500 kWh Pertes de transformation Pertes de transformation évitées 15 000 kWh Économie en énergie primaire Consommation en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

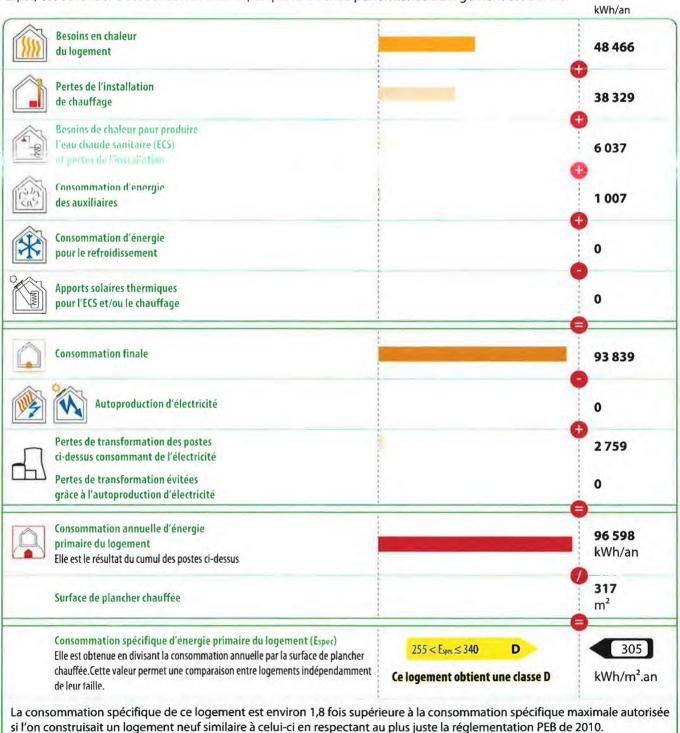


Validité maximale: 15/10/2034



#### Sighterial and all control are necessarily and

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Validité maximale: 15/10/2034



#### **Preuves acceptables**

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
  documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
  c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
  moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
  Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
  certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
  installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
	Document officiel	Année de construction plans signés.
Isolation thermique	Dossier de photos localisables	Isolation T1, T1a, T2 et T2a.
	Dossier de photos localisables	Type de bloc pour M5 et M20.
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Documentation technique	Année de la chaudière
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	



Validité maximale: 15/10/2034



#### Bescriptions at recommandations -1-

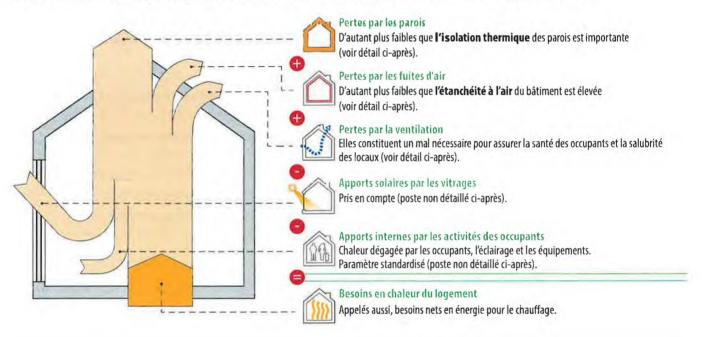
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.

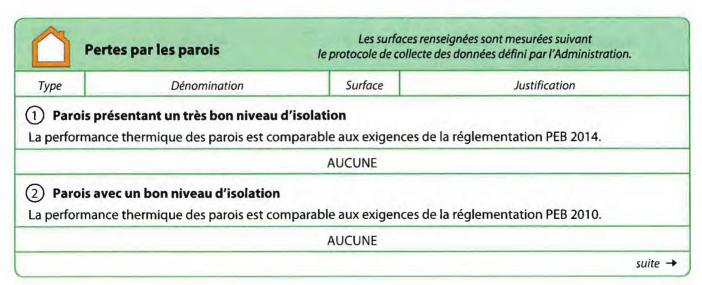




**Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.







Validité maximale: 15/10/2034



# Descriptions et recommandations -2-

		Dénomination	Surface	Justification
		isolation insuffisante ou d'épaiss		
ecomn	nandatio	ons : isolation à renforcer (si nécessa	ire après avo	ir vérifié le niveau d'isolation existant).
	T1	Plafond vers faitage	93,6 m <sup>2</sup>	Laine minérale (MW), épaisseur inconnue
	T2	Versant des combles avec accès	60,2 m <sup>2</sup>	Laine minérale (MW), 6 cm
	T2a	Versant des chambres	33,4 m²	Laine minérale (MW), épaisseur inconnue
^	M5	Mur cen briques	242,9 m <sup>2</sup>	béton cellulaire
	M20	Mur contre comble	8,4 m²	béton cellulaire
	F7	DV Bois	29,5 m <sup>2</sup>	Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Châssis bois
			1	
		isolation		
		isolation ons : à isoler.		
			9,0 m²	
	nandatio	ons : à isoler.	9,0 m <sup>2</sup> 2,2 m <sup>2</sup>	Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	M30	ons : à isoler. Mur CAVE		Panneau non isolé non métallique Châssis bois Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
) Parc	M30 P1 P30 Dis dont	ons : à isoler.  Mur CAVE  Porte d'entrée  Porte CAVE Bois  la présence d'isolation est inconn	2,2 m <sup>2</sup> 1,4 m <sup>2</sup>	Châssis bois Panneau non isolé non métallique Aucun châssis
Parce	M30 P1 P30 Dis dont	Mur CAVE  Porte d'entrée  Porte CAVE Bois	2,2 m <sup>2</sup> 1,4 m <sup>2</sup>	Châssis bois Panneau non isolé non métallique Aucun châssis



# Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

20241015004087 Numéro: 15/10/2024 Établi le :

Validité maximale: 15/10/2034



#### Descriptions et récommandations de

	Perte	s par les parois - suite le		aces renseignées sont mesurées suivant collecte des données défini par l'Administration.
Туре	Dénomination		Surface	Justification
	M7	Mur des joues de la lucarne	3,1 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
	M7a	Mur lucarne	1,2 m²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
	M31	Cloison CAVE	4,0 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
	P2	Plancher sur cave avec ouvertures	176,5 m²	Présence inconnue d'un isolant de plancher qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie



Validité maximale: 15/10/2034



#### Descriptions et recommandations -4-

3	1	7	
ſ		1	1
Ш		Ц	l

#### Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

☑ Non: valeur par défaut: 12 m³/h.m²

□ Qui

**Recommandations**: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.

100	
( 18	
10.	
745	

#### Pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement n'est équipé que d'un système de ventilation partiel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptab caractérisant la qu	
☑ Non □ Oui	M Non □ Oui	☑ Non ☐ Oui	
Diminut	ion globale des pertes de ventilati	on	0 %



Validité maximale: 15/10/2034



#### Biaciacia identificacia con monte de interest.



Rendement global en énergie primaire

Installation de chauffage central				
Production	Chaudière, mazout, non à condensation, absence de label reconnu, date de fabrication : entre 1975 et 1979, type de régulation inconnu (1)			
Distribution	Moins de 2 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés			
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes manuelles Présence d'un thermostat d'ambiance			
Justification				

(1) Chaudière Hors Tension ou Hors service au moment de la visite. Test impossible.

#### Recommandations:

La chaudière est ancienne et ne présente donc vraisemblablement plus un niveau de performance satisfaisant. Il est recommandé d'envisager de la remplacer par un générateur de chaleur plus performant.

Il est recommandé d'équiper tous les radiateurs ou convecteurs de vannes thermostatiques. Celles-ci permettent d'obtenir un meilleur contrôle de la température intérieure dans chaque local (on évite de chauffer plus que nécessaire).



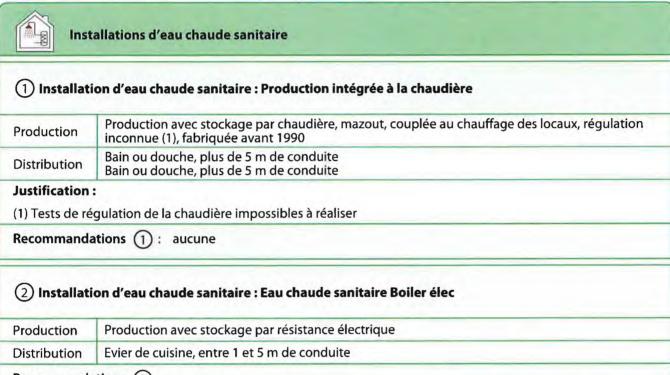
Validité maximale: 15/10/2034



#### Descriptions et recommandations -6-



37 % Rendement global en énergie primaire



Recommandations (2):

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des dépenditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



# Certificat de Performance Énergétique (PEB)

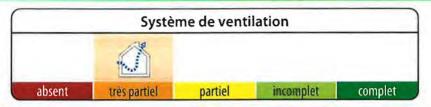
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20241015004087 Établi le : 15/10/2024

Validité maximale: 15/10/2034



#### Dianiantala a para and dala di retrebiteta bis (a) et a esta





#### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	Toilette	OER
Chambre	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	Toilette	aucun
Bureau	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

#### Commentaire du certificateur

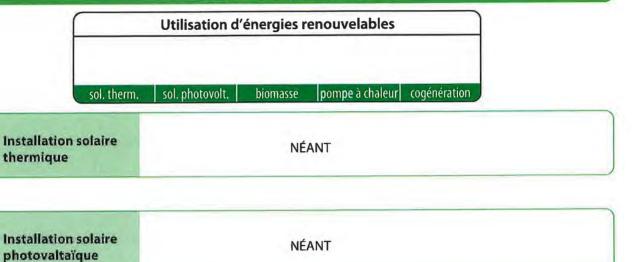
Les ventilations éventuelles présentes et non reprises dans ce document ne sont pas de type réglable tel que défini par la norme NBN D 50-001.



thermique

photovaltaïque

20241015004087 Numéro: Établi le: 15/10/2024 Validité maximale: 15/10/2034



Descriptions et recommandations -8-

PAC Pompe à chaleur	NÉANT
PAC Pompe a chaleur	INLAINT



Numéro : 20241015004087 Établi le : 15/10/2024 Validité maximale : 15/10/2034 Wallonie

#### Impact sur l'environnement

Le  $CO_2$  est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de  $CO_2$ .

Émission annuelle de CO<sub>2</sub> du logement

23 912 kg CO<sub>2</sub>/an

Surface de plancher chauffée

317 m<sup>2</sup>

Emissions spécifiques de CO<sub>2</sub>

75 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

#### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie

- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

#### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 350 € TVA comprise